



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023
CONVOCATION EN DATE DU 6 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 20/07/2023

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents :

Nombre de votants :

Membres présents :

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Membres excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance :

OBJET : Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'obligation pour le Maire de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par lui en vertu de la délégation ;

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions suivantes :

- Le 25/09/2023 : Convention de partenariat pour l'enseignement de l'EPS à l'école primaire signée avec l'Inspection Académique dans le cadre des séances de natation à la piscine d'Escaudain pour l'année scolaire 2023-2024 (circonscription Valenciennes-Denain).

- Le 25/09/2023 : Convention de partenariat pour l'enseignement de l'EPS à l'école primaire signée avec l'Inspection Académique dans le cadre des séances de natation à la piscine d'Escaudain pour l'année scolaire 2023-2024 (circonscription Douai-Waziers).

- Le 28/09/2023 : Convention d'accueil passée avec la CAPH et les Amis du Musée de la Mine et des Traditions populaires dans le cadre de la programmation culturelle des spectacles vivants « Scènes plurielles ». Interventions de l'artiste Jean-Christophe VISEUX en milieu scolaire (classes de CM2 de l'école Victor Hugo), visites au musée animées par Philippe GAYOT.

- Le 05/10/2023 : Convention d'accueil passée avec la CAPH dans le cadre de la programmation culturelle des spectacles vivants « Scènes plurielles ». Spectacle « L'Adret et l'Ubac » de la compagnie « La vache bleue » programmé le 14 Novembre à la médiathèque à destination des scolaires (10h et 14h30) et du public (18h30).

- Le 06/10/2023 : Contrat signé avec l'association « Musique Expression Animation » pour la fourniture du spectacle de Noël « Le Réveil des Elfes » du théâtre « La Filoche » à destination des classes maternelles. Montant de la prestation : 1 450,00 € TTC.

- Le 10/10/2023 : Contrat de cession signé avec OLB Productions, 83, rue Pasteur - 59135 WALLERS pour la présentation du spectacle « Le livre magique » à l'occasion de l'arbre de Noël du personnel communal qui se déroulera le 16/12/2023. Montant de la prestation : 1 300 € TTC.

- Le 03/11/2023 : Marché d'audits énergétique des bâtiments communaux, passé sous forme de procédure adaptée, avec le Bureau CDC Conseil – 37300 JOUÉ LÈS TOURS pour un montant total toutes tranches comprises de 53 543,75€ HT.

- Le 06/11/2023 : Arrêté Municipal portant acquisition par voie de préemption de la parcelle cadastrée AM n° 154 située rue Victor Hugo pour un montant net vendeur de 120 000 € auquel s'ajoutent les frais de notaire. Acquisition réalisée pour la création d'une aire de stationnement de 56 places.

- Le 13/11/2023 : Contrat de cession de spectacle signé avec OLB Productions, 16, place Clément Larrivière - 59178 HASNON pour les animations à l'occasion des festivités de Noël le 15/12/2023. Montant de la prestation : 6 700 € TTC.

- Le 20/11/2023 : Convention de mise à disposition passée avec la CAPH dans le cadre des concerts de l'école municipale de musique programmés les 7 et 8 Décembre 2023 à la médiathèque (espace associé).

- Le 20/11/2023 : Convention tripartite signée avec l'Association Sportive de Tennis de Table d'Escaudain et le Centre hospitalier de Denain pour la mise à disposition gratuite de la salle Michel Dhennain les jeudis de 10h à 12h du 30/11/2023 au 11/04/2024.

- Le 20/11/2023 : Convention tripartite signée avec l'Association Sportive de Tennis de Table d'Escaudain et l'école Victor Hugo pour la mise à disposition gratuite de la salle Michel Dhennain les Lundis de 8h30 à 11h30, Mardis de 8h30 à 11h30 et Jeudis de 8h30 à 10h du 08/01/2024 au 23/02/2024.

- Le 21/11/2023 : Décision portant approbation de l'indemnité de sinistre proposée par la MAIF pour les dommages causés sur une borne de voirie au collège Félicien Joly le 22/09/2023, l'indemnité proposée est de 1 593,55 € TTC correspond au montant du devis de réparation.

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Bruno SALIGOT.

Le Secrétaire de séance,



Michel SION.